

Prix du fermage

L'indice des fermages 2009 pour le Gers est fixé à 121,8.
Il représente une augmentation de 0,74 % par rapport à l'indice 2008.

Pour calculer votre nouveau fermage prenez le fermage payé en 2008 X 1,0074 et vous aurez le fermage 2009.

Une plate-forme téléphonique pour un meilleur service aux agriculteurs

*Réglementation relative aux baux ruraux,
problèmes administratifs, commerciaux, problèmes de foncier, etc...
Les besoins d'informations se font de plus en plus ressentir.*

Contactez : la plate-forme juridique de la Chambre d'Agriculture :

08.99.70.10.90

(1,35 € l'appel et 0,34 € la minute).